

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 34/02

ÉFAI – 020285 – MDE 25/002/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE RENVOI FORCÉ / CRANTES D'HOMICIDE ILLÉGAL

**ÉMIRATS ARABES UNIS / Sabrina Imtiaz Syed (f), 25 ans, ressortissante pakistanaise
PAKISTAN**

Londres, le 30 avril 2002

D'après les informations recueillies, les autorités des Émirats arabes unis ont l'intention de renvoyer de force Sabrina Imtiaz Syed au Pakistan, peut-être dès le 2 mai. Ses proches au Pakistan ont apparemment déclaré qu'ils allaient la tuer, parce que cette jeune femme s'est mariée contre la volonté de son père. Amnesty International pense qu'elle est en danger de mort.

Sabrina Imtiaz Syed vit avec sa famille à Doubaï, où elle a vu le jour et a été élevée. En janvier 2000, elle a demandé à son père, un religieux musulman de confession chiite, la permission d'épouser Ashfaq Muhammad, ressortissant pakistanais. Il semble que son père ait refusé parce qu'Ashfaq Muhammad est de confession sunnite.

Après avoir tenté en vain pendant plusieurs mois d'obtenir l'accord du père de Sabrina Imtiaz Syed, le couple s'est rendu en avion au Pakistan, où il s'est marié en secret en septembre 2000. Le lendemain, ils sont revenus à Doubaï et ont continué à vivre avec leurs parents respectifs, ne cessant de demander à ceux de Sabrina Imtiaz Syed la permission de se marier.

En février 2002, le couple a révélé aux parents de la jeune femme qu'ils étaient déjà unis par les liens du mariage et a emménagé dans un appartement. D'après les informations recueillies, les parents de Sabrina Imtiaz Syed et deux autres personnes s'y sont rendus et ont roué de coups la jeune femme et son époux. Ashfaq Muhammad a signalé ce qui s'était passé à la police locale, mais elle n'a apparemment pris aucune mesure. Le couple s'est alors envolé pour le Pakistan, mais tandis qu'ils se trouvaient dans ce pays, des membres de la famille de Sabrina Imtiaz Syed ont menacé de la tuer. Le couple a donc décidé de demander asile en Allemagne, où il est arrivé le 20 mars 2002.

Les parents de la jeune femme lui ont demandé de rentrer à Doubaï, affirmant qu'ils étaient prêts à accepter son mariage. Elle y est retournée le 18 avril, mais a été arrêtée à son arrivée à l'aéroport et emmenée dans un centre de rétention pour immigrants. Son père lui a rendu visite dans cet établissement et lui aurait déclaré qu'il avait demandé aux autorités d'annuler son visa et de la renvoyer au Pakistan, où ses proches la tueraient pour avoir « *déshonoré* » la famille en se mariant contre sa volonté.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chaque année, des centaines de femmes sont tuées par des membres de leur propre famille au Pakistan, pour des actes considérés comme des atteintes à l'« *honneur* » masculin, tels que le fait de demander le divorce, de se marier sans permission ou d'être infidèle. Ces homicides sont qualifiés de « *meurtres pour des questions d'honneur* ». La famille de la victime est souvent complice du meurtrier : l'Ordonnance de *qisas* (réparation) et *diyat* (prix du sang) permet en effet à la famille d'une victime de meurtre d'accorder son pardon au tueur, ce qui signifie que ceux qui commettent des meurtres pour des questions d'« *honneur* » peuvent échapper à la justice et demeurer impunis.

D'autres actes de violence sont commis pour des questions d'« *honneur* », qu'il s'agisse d'agressions à l'acide, utilisé pour défigurer les victimes, ou d'autres formes de violences familiales.

Le gouvernement pakistanais a condamné ce type de violences à plusieurs reprises et s'est engagé à y remédier. Néanmoins, Amnesty International a pu constater que, malgré quelques améliorations dans le domaine des droits des femmes, globalement, l'État ne protège toujours pas les femmes de manière satisfaisante.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités à veiller à ce que Sabrina Imtiaz Syed ne soit pas renvoyée de force au Pakistan, où elle risque d'être victime d'homicide illégal ;

– demandez aux autorités de lui permettre d'entrer en contact avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui pourrait contribuer à organiser sa réinstallation dans un pays tiers ;

– appelez les autorités à permettre à Sabrina Imtiaz Syed de consulter un avocat ;

– soulignez que les Émirats arabes unis sont tenus de respecter le principe de non-refoulement – qui constitue une règle du droit international coutumier – selon lequel aucun État ne peut renvoyer une personne vers un pays où elle risque d'être victime de graves atteintes à ses droits fondamentaux.

APPELS À :

Premier ministre :

His Highness Sheikh Maktoum bin Rashid al-Maktoum
(c/o Deputy Prime Minister's office)
Prime Minister and Ruler of Dubai
Office of the Prime Minister
PO Box 12848, Dubai, Émirats arabes unis

Télégrammes : Prime Minister, Dubai, Émirats arabes unis

Fax : + 971 2 665 1962 (Veuillez demander que votre fax soit transmis aux services du Premier ministre.)

Formule d'appel : *Your Highness*, / Monsieur le Premier ministre,

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency
General Dr Mohammad Saeed al-Badi
Minister of Interior
PO Box 398, Abu Dhabi
Émirats Arabes Unis

Télégrammes : Interior Minister, Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Fax : + 971 2 441 4899 (Veuillez demander que votre fax soit transmis au président et au Premier ministre.)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

Président des Émirats Arabes Unis :

His Highness
al-Sheikh Zayed Bin Sultan Al-Nahyan
President of the United Arab Emirates
Manhal Palace, PO Box 280
Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Télégrammes : President Al-Nahyan, Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Télex : 22220 PALACE EM

Formule d'appel : *Your Highness*, / Monsieur le Président,

COPIES aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*